

COSMO5 FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 72.350 euros
Siège social : 19 Rue Martel – 75010 Paris
437 585 680 RCS Paris

**DÉCISIONS DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 8 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le huit Avril,

Les soussignées :

LABELIUM INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital social de 83.072.929 euros, dont le siège social est situé 19 Rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 834 561 029, représentée par son Directeur Général, la société Syvac Management SL, elle-même représentée par Monsieur Sylvain Bonnevide,

et

COSMO5 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 121.557.723 euros, dont le siège social est situé 19 Rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 657 354, représentée par son Directeur Général, la société Syvac Management SL, elle-même représentée par Monsieur Sylvain Bonnevide,

les « **Associées** »

Seules associées et propriétaires des 723.500 actions composant le capital social de la société COSMO5 FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 72.350 euros, ayant son siège social 19 rue Martel, 75010 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 585 680 (la « **Société** »),

Ont, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, pris à l'unanimité les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant, constatées par le présent acte sous seing privé :

- *Nomination de Monsieur Jérôme Hiquet en qualité de Directeur Général de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

La société KPMG AUDIT IS, commissaire aux comptes titulaire de la Société a été dûment informée des décisions à adopter par les Associés.

PREMIERE DECISION

Nomination de Monsieur Jérôme Hiquet en qualité de Directeur Général de la Société

Les Associées, l'unanimité,

décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, sur proposition du Président de la Société :

Monsieur Jérôme Hiquet, de nationalité française, né le 2 octobre 1977 à Bayonne (64),
demeurant 42 rue de Lubeck 75116 Paris,



avec effet immédiat et pour une durée de trois (3) ans, indéfiniment renouvelable.

Monsieur Jérôme Hiquet a d'ores et déjà informé la Société qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général dans l'hypothèse où celles-ci lui seraient confiées, et confirmé remplir les conditions légales et réglementaires et celles posées par les statuts pour l'exercice de ces fonctions.

approuvent dans leur intégralité les termes et conditions de la convention de mandat social à conclure avec Monsieur Jérôme Hiquet (en ce compris les éléments de rémunération de Monsieur Jérôme Hiquet en sa qualité de Directeur Général de la Société),

autorisent le Président de la Société, avec faculté de délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Société, la convention de mandat social avec Monsieur Jérôme Hiquet.

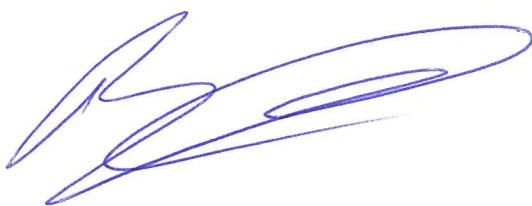
DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associées, à l'unanimité, **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité légales relatives aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associées.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent procès-verbal est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docuSign.com.



LABELIUM INTERNATIONAL

Par : Syvac Management SL

Par : Monsieur Sylvain Bonnevide



COSMO5 GROUP

Par : Syvac Management SL

Par : Monsieur Sylvain Bonnevide